

N°DCA-2019-016

- Membres
théoriques : 17
- Membres en
exercice : 17
- Membres
présents :
11
- Pouvoirs :
2
- Votants :
13

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME



EXTRAIT DES DELIBERATIONS

MODIFICATIONS DE L'ORGANIGRAMME DU SDIS 76

Le 04 avril 2019, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 21 mars 2019, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (9 membres) avec 11 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

Étaient présents : Monsieur André GAUTIER, Président,

I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :

Titulaires

Mmes Sophie ALLAIS, Pierrette CANU, Chantal COTTEREAU, Florence DURANDE, Blandine LEFEBVRE,

MM. Guillaume COUTEY, Michel LEJEUNE, Didier REGNIER, Sébastien TASSERIE.

Suppléant

M. Philippe LEROY.

II. Membres avec voix consultative :

MM. le Colonel hors classe Jean-Yves LAGALLE, Directeur départemental, le Colonel Thierry SENEZ, le Commandant Samuel PERDRIX, le Commandant Hervé TESNIERE, le Caporal Thomas BRU.

III. Membre de droit :

M. Benoît LEMAIRE, Directeur de Cabinet.

IV. Pouvoirs :

Madame Florence THIBAudeau RAINOT à Monsieur André GAUTIER.

Monsieur Bastien CORITON à Madame Pierrette CANU.

Étaient absents excusés :

Mmes Maria-Dolorès GAUTIER-HURTADO, Virginie LUCOT-AVRIL, Florence THIBAudeau RAINOT.

MM. Eric BLOND, Bastien CORITON, Jean-Pierre THEVENOT, le Colonel hors classe Marc VITALBO, Directeur départemental adjoint, le Lieutenant Hervé PASQUIER, Pascal GRESSER, Payeur départemental.

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

L'installation au 1^{er} septembre 2018 de la nouvelle gouvernance du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime (Sdis 76) composée des premiers niveaux hiérarchiques de l'établissement, celui des chefs de pôle et chefs de groupement permet aujourd'hui de proposer une plus large évolution de l'organisation du Sdis 76.

Conformément aux objectifs fixés par la feuille de route 2018-2020 de notre Président, le Sdis 76 a poursuivi avec l'aide des chefs de groupement nouvellement désignés, la nécessaire modernisation de son organisation territoriale et fonctionnelle en recentrant les services et groupements de services sur leur cœur de métier. Cette décision de modernisation s'inscrit également sur un principe de réalité, celui de l'adaptation à l'environnement dans la permanence de la contrainte budgétaire et la nécessité de revoir dans la durée notre mode de fonctionnement.

Le travail de réflexion sur la nouvelle organisation s'est appuyé sur les grands principes fondateurs fixés par le Bureau du conseil d'administration du 04 octobre 2017, à savoir :

- Renover l'organisation de l'établissement à effectif constant tout en préservant les effectifs en régime de garde,
- Repenser de façon globale les modes de fonctionnement interne à la recherche d'efficacité dans tous les compartiments d'activités du Sdis 76,
- Recentrer le travail des agents sur leur cœur de métier par une organisation en filière,
- Simplifier et clarifier les procédures mises en place,
- Mutualiser les moyens et les personnels affectés aux services supports,
- Regrouper la fonction d'adjoint au chef de groupement avec celle de chef de service.

Le présent rapport expose la modification de l'organisation territoriale et fonctionnelle du Sdis 76.

UN AJUSTEMENT DE LA GOUVERNANCE :

1. Création du groupement des affaires réservées rattaché à la direction.

Ce groupement sera composé de trois services :

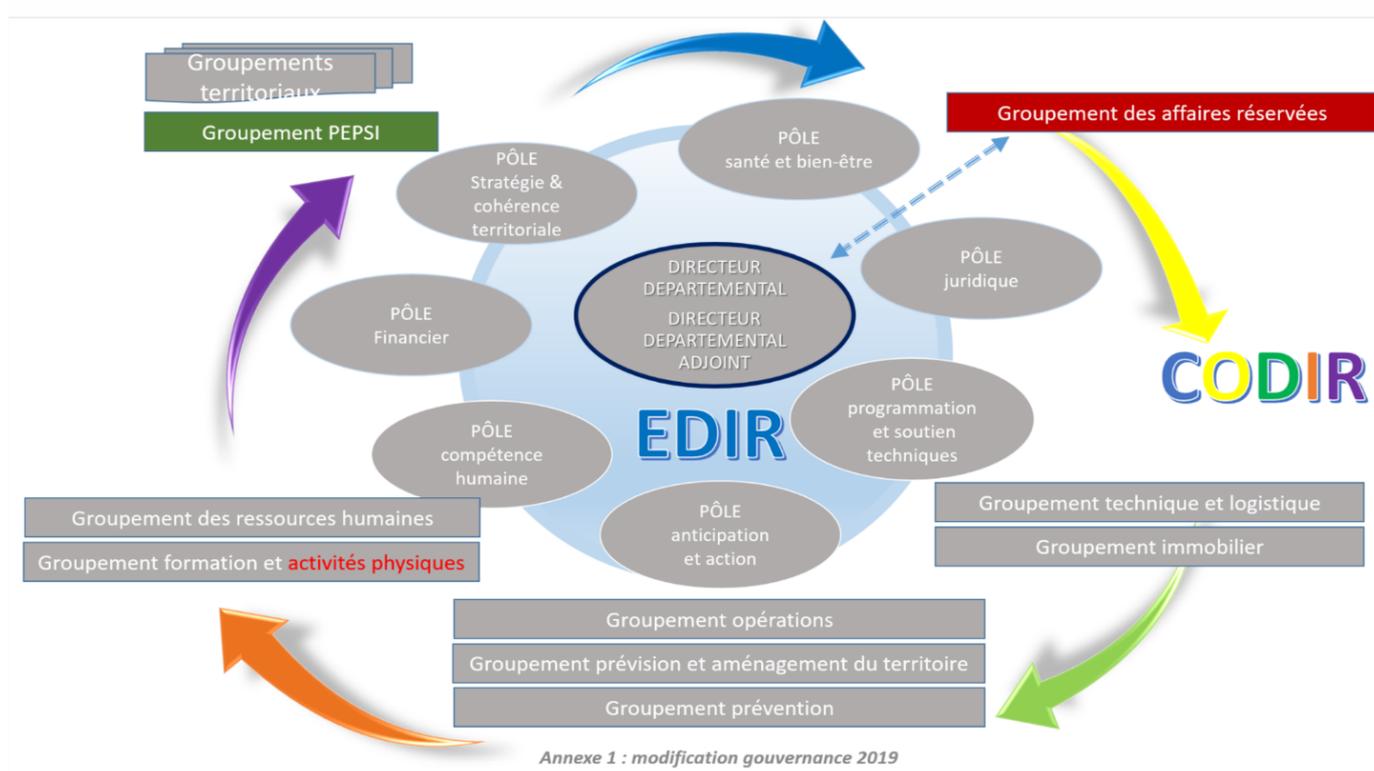
- le service communication,
- le service développement du volontariat,
- le service mission citoyenneté.

Le chef de groupement des affaires réservées est chargé du dialogue social et de la chancellerie.

2. Fusion de deux groupements Pilotage Évaluation des Prospectives et Système d'Information en vue de constituer le groupement PEPSI.

Ce groupement sera rattaché au pôle Stratégie et cohérence territoriale.

3. Changement d'appellation pour le groupement formation et activités physiques.



Le pilotage de l'établissement public repose sur deux axes, une rénovation organisationnelle et la mise en œuvre d'un projet de service appelé « projet d'établissement » du Sdis.

Une réflexion sur les politiques, présentée le 21 mars 2018 au Comité technique et au Conseil d'administration le 04 avril 2018, a permis d'initier un processus d'élaboration de plans d'actions afférents à chaque axe stratégique. Des engagements forts ont été pris et mis en œuvre par le Sdis 76 afin de mettre en cohérence l'organisation et les axes stratégiques majeurs de la nouvelle gouvernance en vue notamment de piloter l'établissement, garantir son bon fonctionnement et le sécuriser juridiquement.

La clarification de l'organigramme est un préalable indispensable pour se donner toutes les chances de réussite dans la perspective de l'adoption du projet d'établissement. Il faudra apprendre ensemble à mieux travailler de façon transversale en rassemblant, autant que nécessaire, des personnels de pôle et de groupement différents sur un mode « projet ».

ORGANISATION GÉNÉRALE DU PÔLE PROGRAMMATION & SOUTIEN TECHNIQUES :

Le pôle Programmation & Soutien Techniques participe à l'ensemble des politiques du projet d'établissement (les politiques sociétale, ressources/moyens et la modernisation et sécurisation de l'établissement public).

Les enjeux, tant organisationnels qu'économiques ont conduit le Conseil d'administration du Sdis 76, le 14 décembre 2016, à créer un groupement Immobilier et un groupement Technique. L'évolution avait consisté principalement à placer les équivalents temps pleins chargés des fonctions immobilières et techniques répartis sur les trois territoires sous l'autorité hiérarchique du chef de groupement fonctionnel correspondant tout en conservant une réponse de qualité et de proximité sur les territoires. Cette première réorganisation concernant la filière technique a permis de résorber les difficultés d'application et de mise en œuvre des politiques départementales en matière de matériels d'interventions courants, roulants et non opérationnels dans un contexte économique contraint, de diminuer les indisponibilités techniques et opérationnelles et enfin d'optimiser les ressources matérielles disponibles, parfois sous-exploitées, en limitant ainsi les investissements.

Une évolution du groupement Technique vers le groupement Technique et logistique.

Deux années après ces premières avancées significatives obtenues, il est désormais important de poursuivre cette transformation du groupement technique par le développement de la filière logistique en redéfinissant les procédures d'approvisionnement dans l'objectif d'optimiser les flux entre les entités du Sdis.

Le groupement Technique et logistique s'articule autour de six services dont trois sont délocalisés dans les territoires et permettra de :

- Développer la fonction d'approvisionneur pour les autres services du Sdis,
- Planifier la maintenance préventive des matériels en vue de diminuer le coût des réparations curatives,
- Développer et assurer le convoyage des véhicules et des matériels des unités opérationnels vers les ateliers afin de limiter l'impact sur les potentiels opérationnels journaliers des centres de secours,

- Optimiser par une gestion unique les ateliers de Tourville-la-Rivière et Rouen-Gambetta,
- Optimiser et exploiter les données via le logiciel de gestion du patrimoine « Atal »,
- Réaliser les inventaires réguliers afin de connaître précisément le patrimoine disponible dans les magasins des entités fonctionnelles et opérationnelles par l'adéquation entre les ressources et les besoins définis par le service.

Un ajustement du groupement Immobilier.

La révision de l'organigramme repose sur une nouvelle répartition des missions entre les services.

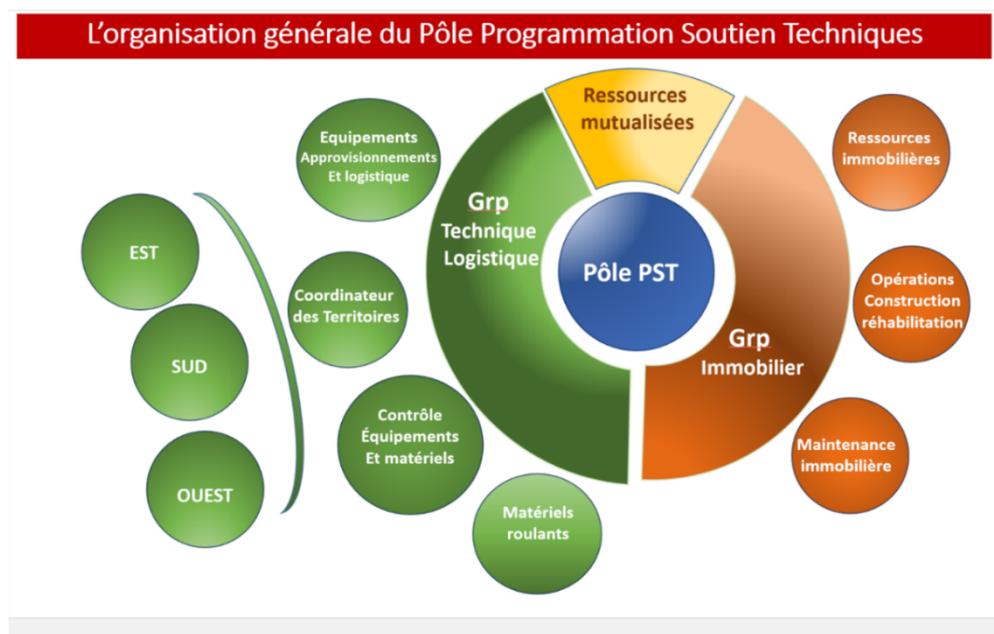
Pour une meilleure lisibilité et une optimisation des ressources, il est apparu nécessaire de regrouper au sein d'un service Opérations construction et réhabilitation immobilière toutes les opérations de construction et de réhabilitation des Centres d'incendie et de secours ainsi que les projets de restructuration ne rentrant pas dans la « Nouvelle Politique Immobilière ».

Les missions du service Maintenance immobilière sont recentrées sur la maintenance préventive et curative des bâtiments et la gestion du parc immobilier du Sdis via le logiciel du patrimoine « Atal ».

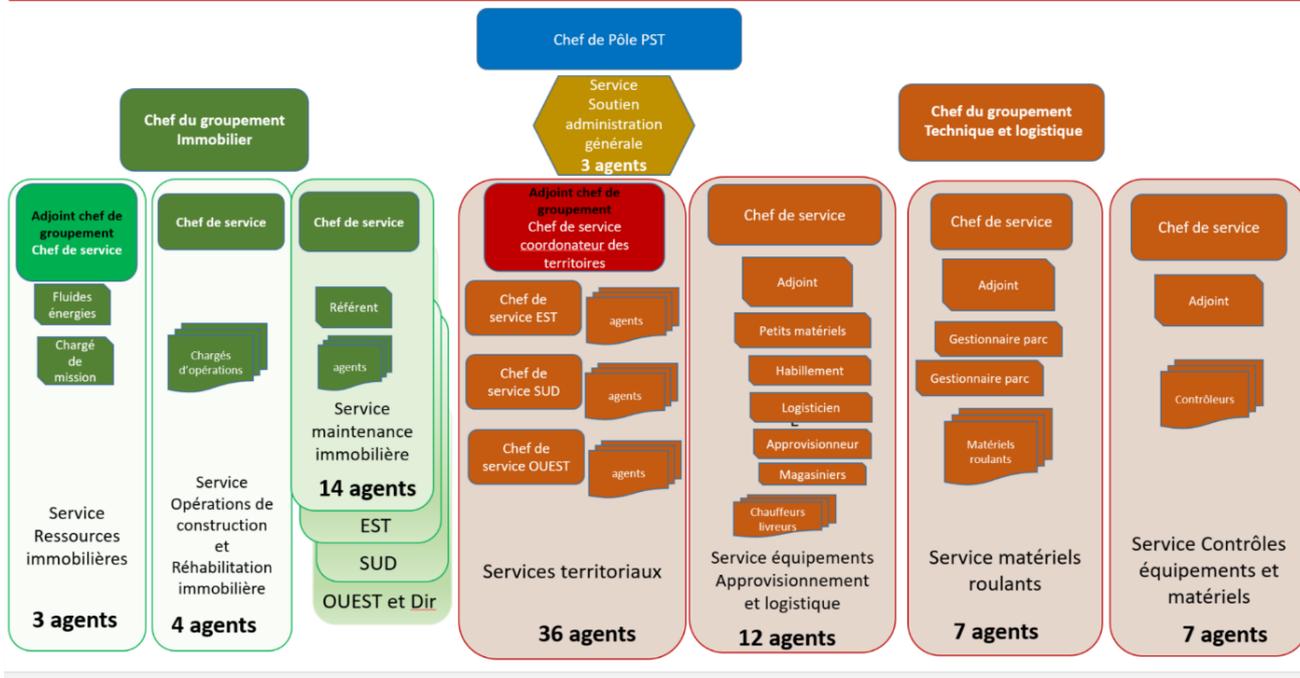
Le service Ressources immobilières viendra en appui des deux autres services et sera chargé plus particulièrement de la mise en œuvre et du suivi des marchés de génie climatique, d'entretien des locaux, des espaces verts ainsi que la sûreté et sécurité des bâtiments. Il réalisera annuellement le bilan carbone ainsi que le suivi des consommations énergétiques du patrimoine du Sdis 76 avec pour objectif de diminuer les dépenses de fonctionnement. Il prendra également en charge la mise en place du logiciel Atal et la rédaction des pièces techniques des marchés.

Une mutualisation des ressources administratives

Le service Soutien administration générale au sein du pôle Programmation & Soutien Techniques permet de mutualiser les ressources d'assistantes administratives pour les deux groupements. Il assiste les chefs de groupement dans l'organisation quotidienne du travail et contribue au bon déroulement des activités des services en assurant notamment l'accueil téléphonique et physique, le suivi des courriers, la gestion de la planification des déplacements, le renseignement des tableaux de suivi d'activités,...

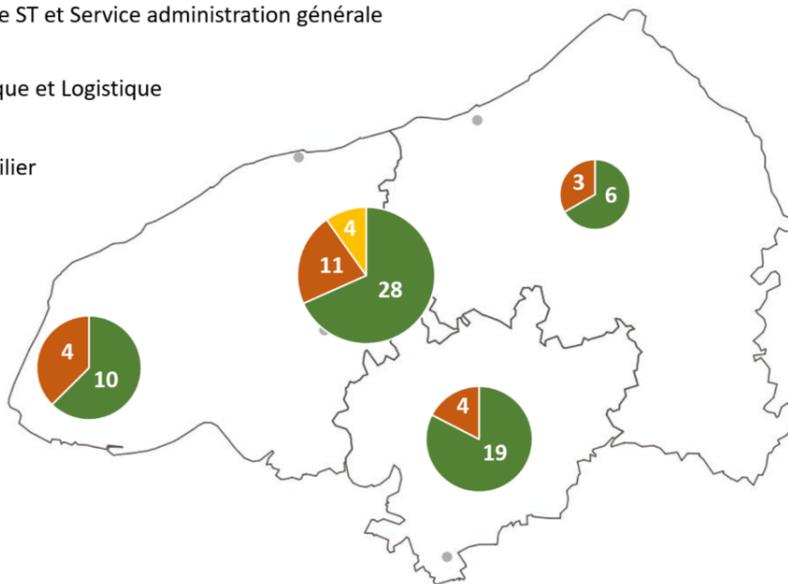


Répartition des 89 postes budgétaires du Pôle Programmation et Soutien Techniques



Répartition des 89 emplois budgétaires du pôle Programmation et Soutien Techniques

- 4 Chef de Pôle ST et Service administration générale
- 63 Grp Technique et Logistique
- 22 Grp Immobilier



ORGANISATION GÉNÉRALE DU PÔLE FINANCIER :

Le pôle Financier est au cœur de l'ensemble des problématiques du projet d'établissement. Sa mission principale consiste à œuvrer avec efficacité, dans ses domaines de spécialité, auprès des groupements ou services en charge de la mise en application des actions.

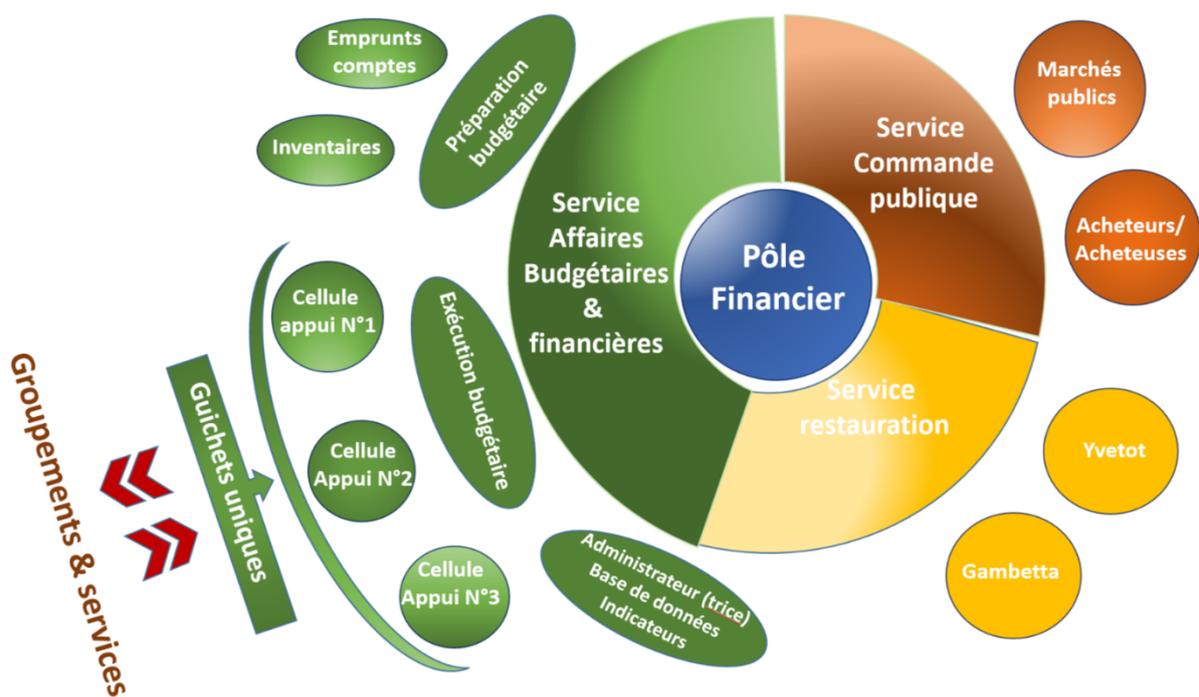
Il est composé de trois services :

- le service Restauration qui doit apporter une réponse à un besoin précis en la matière au niveau départemental,
- ainsi que les services des Affaires budgétaires et financières et Commande publique qui accompagnent les autres groupements ou services dans la définition et la mise en œuvre de leurs actions.

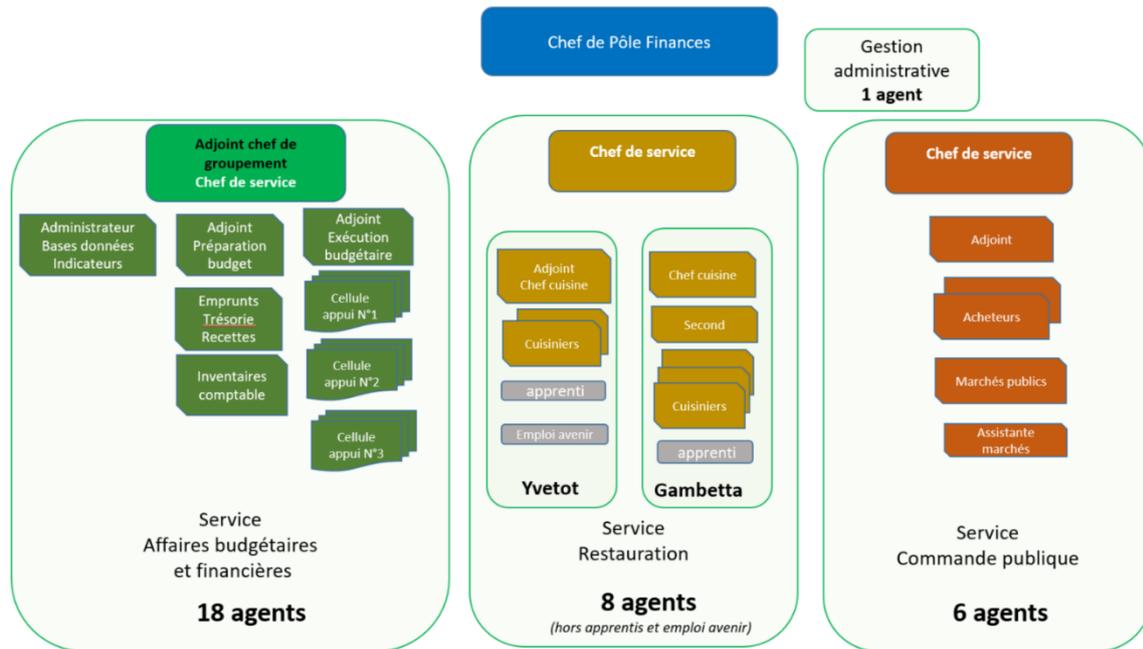
Les enjeux de la préparation budgétaire pour 2019 ont conduit le Conseil d'administration du Sdis 76, le 14 février 2018 à anticiper la modification de l'organisation du groupement des Finances et de la commande publique. L'évolution avait consisté principalement à reconcentrer les équivalents temps pleins chargés des fonctions financières, réparties au sein de l'ensemble des autres groupements ou services, sous une seule autorité hiérarchique.

Cette organisation est effective depuis un peu plus de six mois et vise à assurer par l'intermédiaire des cellules d'appui un lien ainsi qu'une réponse de qualité avec les autres pôles de groupements et de services.

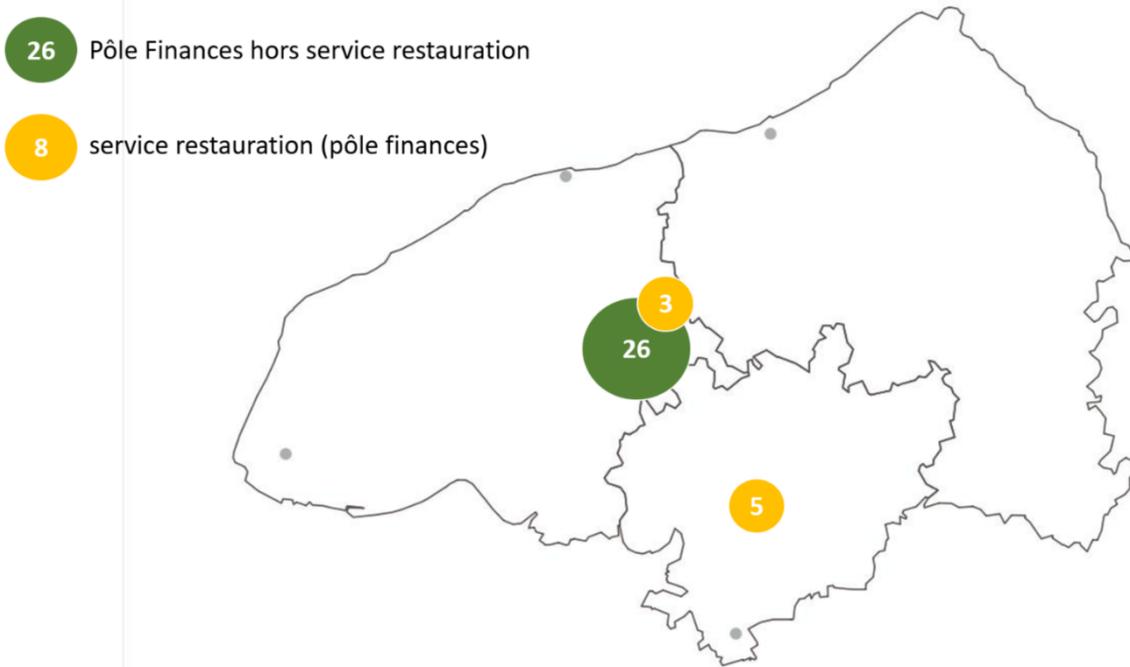
L'organisation générale du Pôle Financier



Répartition des 34 postes budgétaires du Pôle Financier



Répartition des 34 emplois budgétaires du pôle Financier



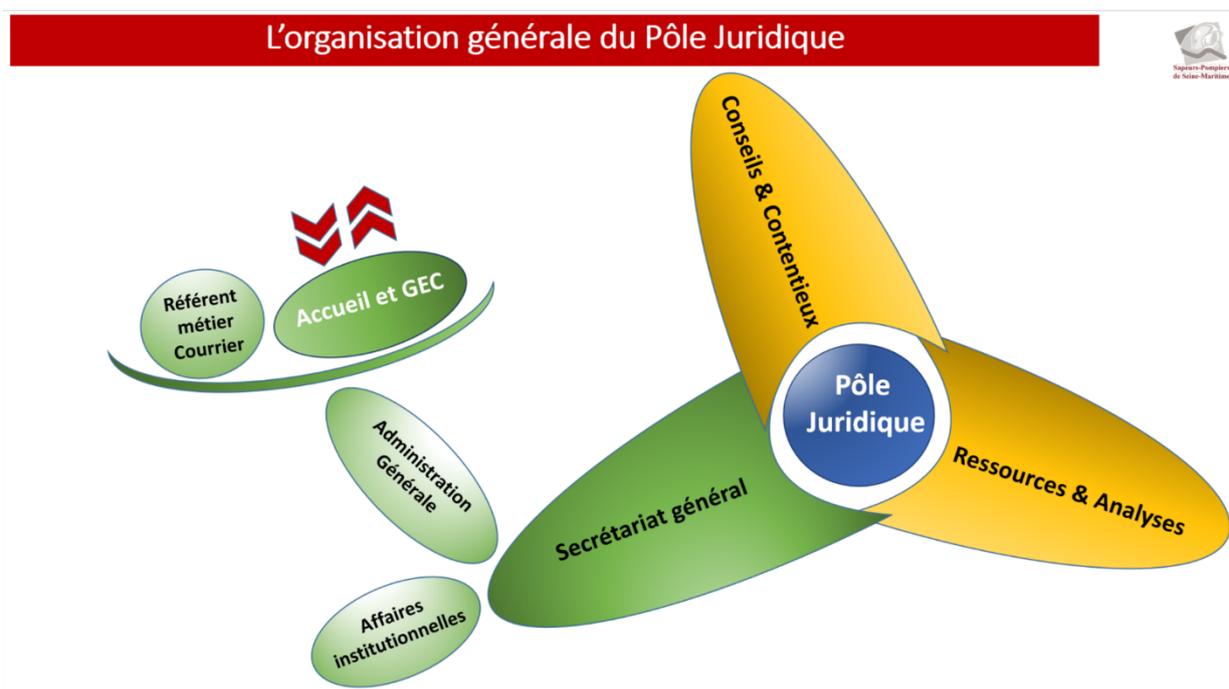
ORGANISATION GÉNÉRALE DU PÔLE JURIDIQUE :

Depuis 2015 et plus récemment en 2018 des restructurations successives ont été nécessaires pour répondre aux enjeux de l'établissement et positionner le pôle Juridique comme un interlocuteur support des groupements et services.

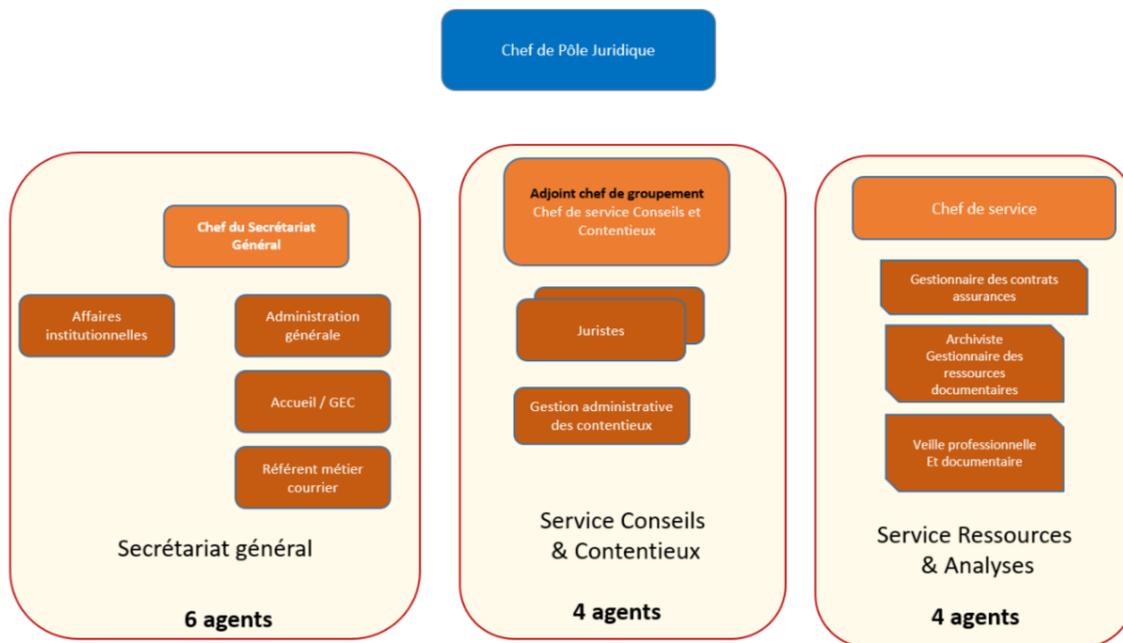
La sécurisation juridique de l'établissement est un des objectifs fixés au Directeur départemental dans la feuille de route 2018-2020 par le Président. Les travaux de réflexion menés au cours du second semestre 2018 dressent un constat clair sur des points de fragilité notamment par les sollicitations croissantes en matière de contentieux, l'absence de contrôle sur la conformité des actes et la nécessité d'assurer quotidiennement la veille juridique et professionnelle.

Le pôle Juridique doit désormais être en mesure de répondre aux nouveaux enjeux en présence, notamment en garantissant le respect de la hiérarchie des normes au sein de l'établissement, en s'assurant de la légalité des actes en lien avec la dématérialisation, la protection des données et le développement du droit souple.

L'organisation du pôle Juridique autour de deux services et d'un Secrétariat général permettra d'être en capacité de répondre, lors de la survenance des risques tels que des pré contentieux et contentieux, d'opérer sur le volet institutionnel un contrôle de conformité des actes et optimiser la fonction support expertise et conseil déjà existantes.



Répartition des 15 postes budgétaires du Pôle Juridique



Répartition des 15 emplois budgétaires du pôle Juridique

15

Pôle Juridique



ORGANISATION GÉNÉRALE DU PÔLE COMPÉTENCE HUMAINE :

Le pôle Compétence Humaine est au cœur de l'ensemble des problématiques du plan d'établissement dont l'enjeu principal consiste, à garantir un service public de qualité sur le territoire à coût maîtrisé, à préserver et optimiser la ressource humaine, à garantir la sécurité de l'établissement en assurant le rayonnement et l'attractivité du Sdis.

Le groupement Ressources humaines :

L'organisation du groupement Ressources humaines autour de trois services permet de répondre aux objectifs stratégiques suivants :

- Optimiser le pilotage des ressources humaines (RH) et animer la filière en simplifiant les normes et les procédures dans le domaine des ressources humaines,
- Promouvoir une meilleure articulation des acteurs du RH en développant l'interconnexion des différents systèmes d'information du RH et en accélérant la dématérialisation des opérations RH,
- Optimiser la gestion des effectifs, des emplois et des compétences afin d'accompagner les agents dans leur parcours professionnel et de répondre aux besoins du service,
- Optimiser la gestion et le suivi du temps de travail pour l'ensemble du personnel,
- Optimiser les ressources financières en répondant aux axes stratégiques du projet d'établissement et aux mesures réglementaires,
- Rendre la fonction RH accessible et compréhensible pour tous les acteurs en favorisant la communication « intelligente » en interne et en externe.

Le groupement Formation et activités physiques :

Dans un contexte d'évolution de nos missions et de notre environnement, la création, par délibération du Conseil d'administration du 04 avril 2018, d'un groupement Formation & activités physiques est un acte de management fort adressé à l'attention des agents de l'établissement.

Le premier axe prioritaire est l'établissement d'un plan de formation pluriannuel qui s'inscrit dans une volonté de fixer les objectifs de formation à travers une politique définie et connue de tous en réponse aux exigences du Sdacr. Il impacte de ce fait, l'ensemble des filières et statuts présents au sein du Sdis et permet à tous les agents du service, quel que soit leur filière ou leur statut, de pouvoir se projeter sur plusieurs années dans le cadre d'un parcours qualifiant. Il facilite ainsi la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences en permettant à tous d'être acteurs de leur carrière.

Le deuxième axe concerne la prévention des risques sportifs et la nécessité de revoir la conception et le suivi de l'activité physique au sein du Sdis. Plus de 50% des accidents de travail sont liés à la pratique des activités physiques et sportives (APS) et impactent la capacité opérationnelle du Sdis.

Le groupement Formation et activités physiques est organisé en filière.

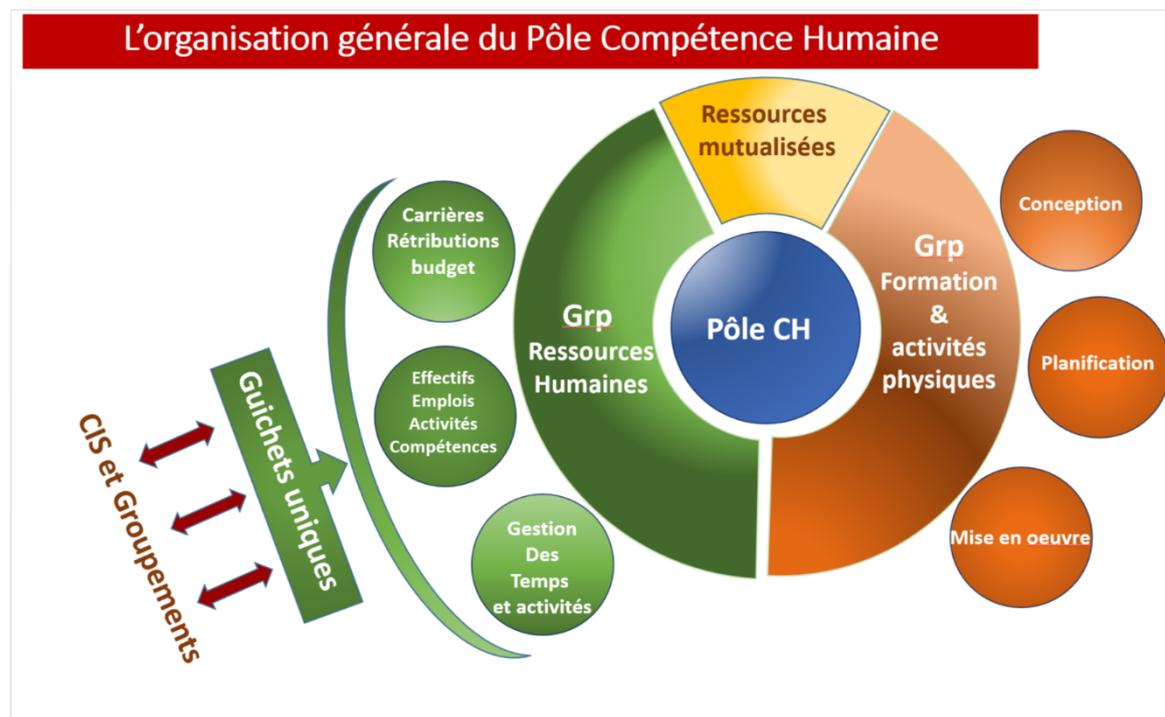
Il comprend deux services et une école départementale avec ses plateaux techniques axés sur une pédagogie de mise en situation.

La nouvelle organisation du groupement Formation et activités physiques permet de répondre aux objectifs stratégiques suivants :

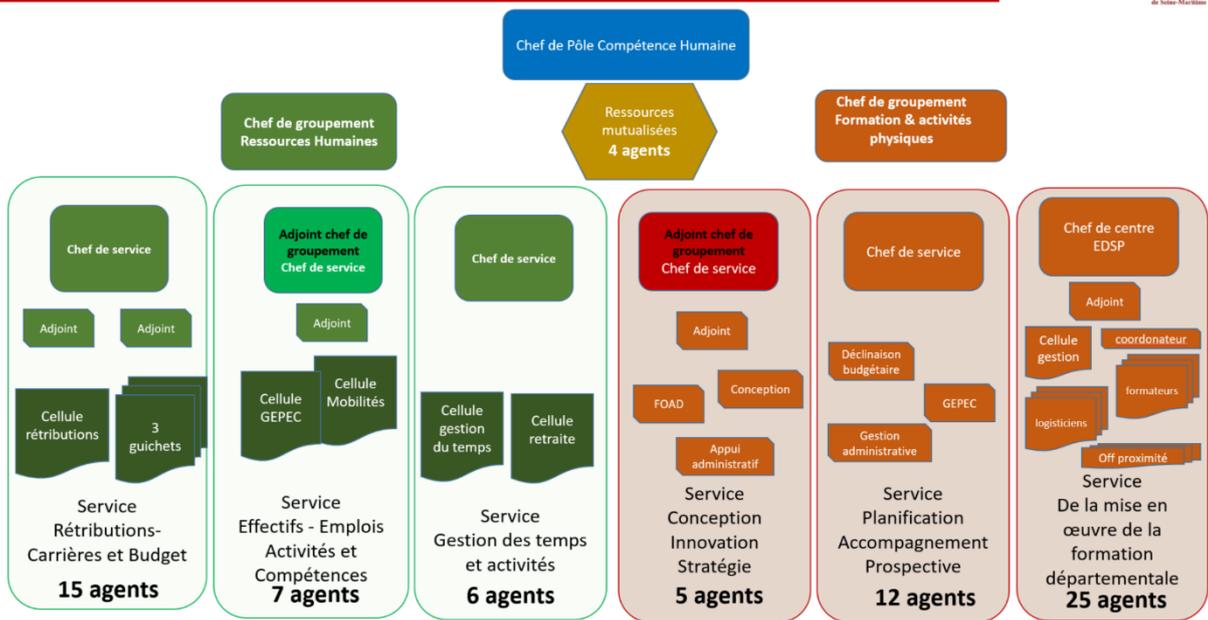
- Repositionner la filière formation en outil de management, de stratégie et de pilotage du Sdis, comme garante des compétences et des valeurs de l'établissement tout en développant son attractivité,
- Développer, en synergie avec le groupement des ressources humaines, la stratégie de gestion prévisionnelle des emplois, des activités et des compétences de l'établissement et la dynamisation des parcours professionnels en accompagnant les agents dans leurs projets de formation individuel,
- Mettre en place, en interne au Sdis, les réseaux de compétence permettant l'évolution des actions de formation, des pratiques, les techniques et doctrines opérationnelles ou administratives et développer avec des partenaires extérieurs, les synergies et les convergences indispensables au fonctionnement de la formation en mode « réseau »,
- Mettre en avant les valeurs sportives du Sdis et promouvoir la pratique des activités physiques et sportives en vue de contribuer à la santé et au bien-être au travail des agents du Sdis.

Des ressources mutualisées :

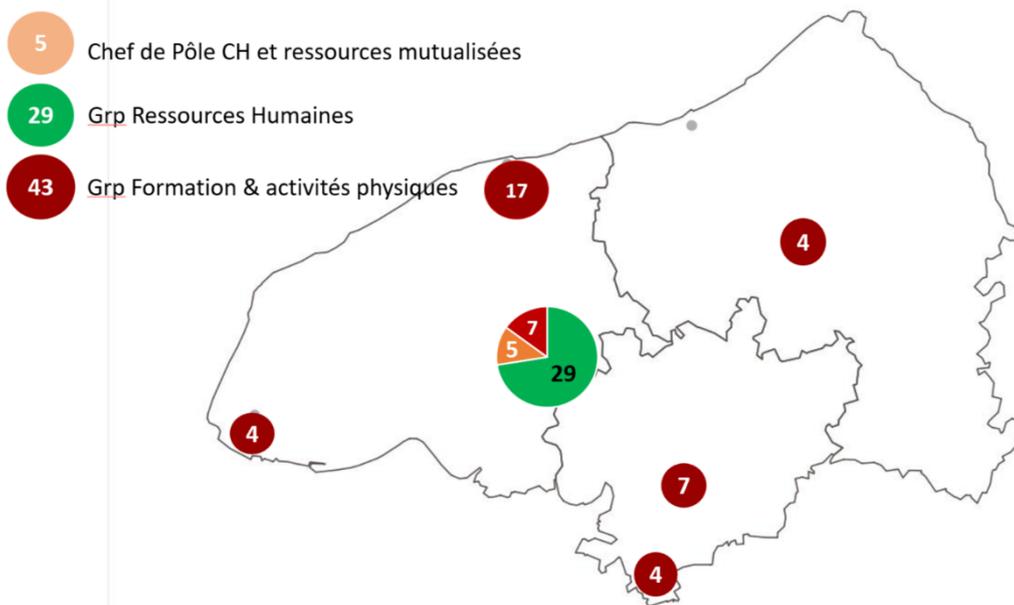
Une cellule soutien rattachée au pôle Compétence Humaine permet de mutualiser les ressources entre les deux groupements. Elle est composée de deux experts statutaires, d'une assistante administrative et d'un chef de projet.



Répartition des 77 postes budgétaires du Pôle Compétence Humaine



Répartition des 77 emplois budgétaires du pôle Compétence humaine



ORGANISATION GÉNÉRALE DU PÔLE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE :

Le pôle Santé et Bien-Être intègre les politiques sociale, ressources et moyens mais également celles concernant la modernisation et la sécurisation de l'établissement public.

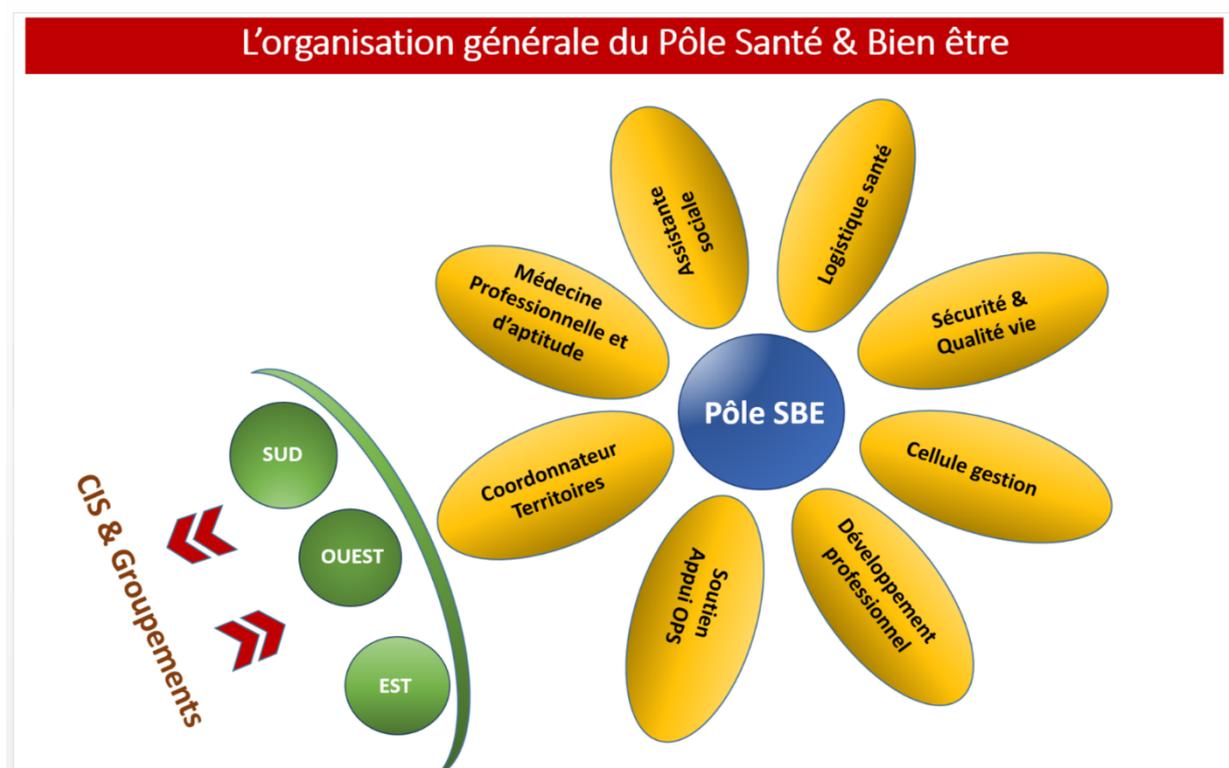
Pour rappel, ses missions principales sont définies par l'article R1424-24 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Le Service de Santé et Secours Médical (SSSM) porte à la fois sur la démarche de la condition physique médicale et le soutien sanitaire lors des opérations de secours.

La volonté d'assurer le maintien de la capacité opérationnelle et le retour à l'emploi est également un des enjeux du service.

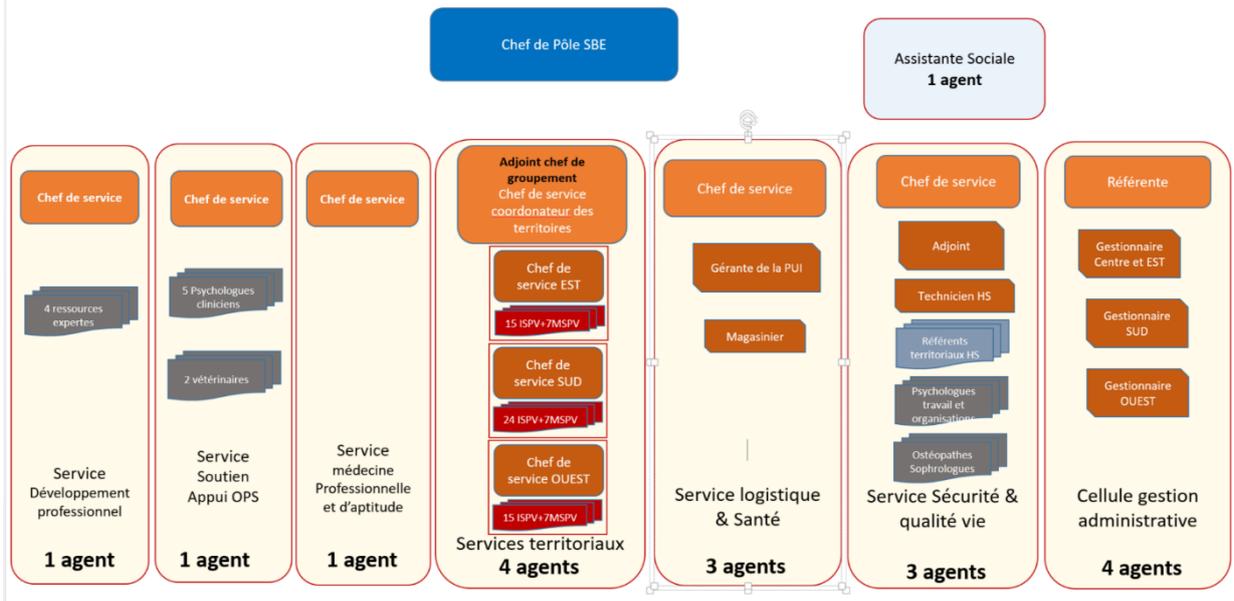
Le souci constant d'améliorer la qualité de vie en service (QVS) et la volonté du service de garantir la sécurité et la santé des agents est une priorité affirmée qui se traduit par le rapprochement de la mission QVS avec le SSSM par la création d'un service dédié au bien-être des agents au sein du même pôle.

La santé, la qualité de vie et le bien-être en service des agents sont des sources d'économies, de mobilisation et de motivation des agents. Ils restent une priorité, dans le quotidien du Sdis et dans les aspects managériaux.

La médecine préventive et la fusion avec la sécurité et la qualité de vie ouvrent la possibilité d'une prise en charge à 360° (physique, psychologique, environnementale, sociale, sécurité,...) de l'ensemble des agents.



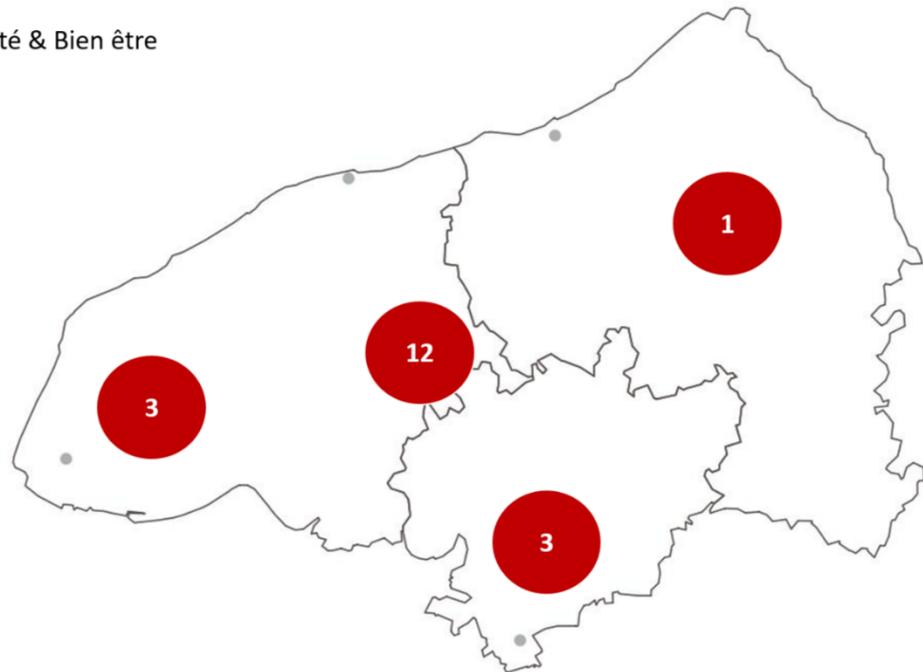
Répartition des 19 postes budgétaires du Pôle Santé & Bien être



Répartition des 19 emplois budgétaires du pôle Santé & Bien être

19

Pôle Santé & Bien être



LE GROUPEMENT DES AFFAIRES RÉSERVÉES :

Dans le cadre du projet d'établissement, le groupement des Affaires réservées relève de la politique sociétale et doit porter ses efforts, plus particulièrement, sur l'axe stratégique intitulé « Assurer le rayonnement et l'attractivité du Sdis ».

Ce groupement rattaché à la direction est composé de trois services :

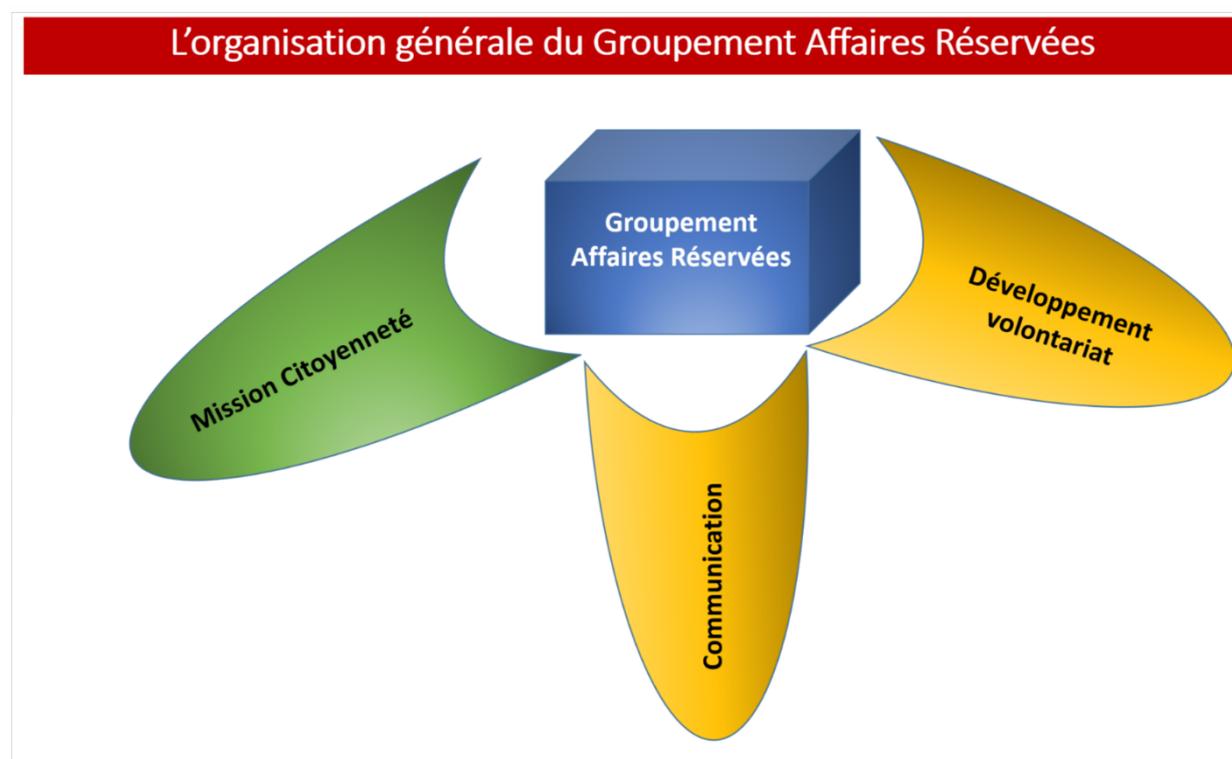
- Le service communication,
- Le service développement du volontariat,
- Le service mission citoyenneté.

Le chef de groupement des Affaires réservées est chargé du dialogue social et de la chancellerie.

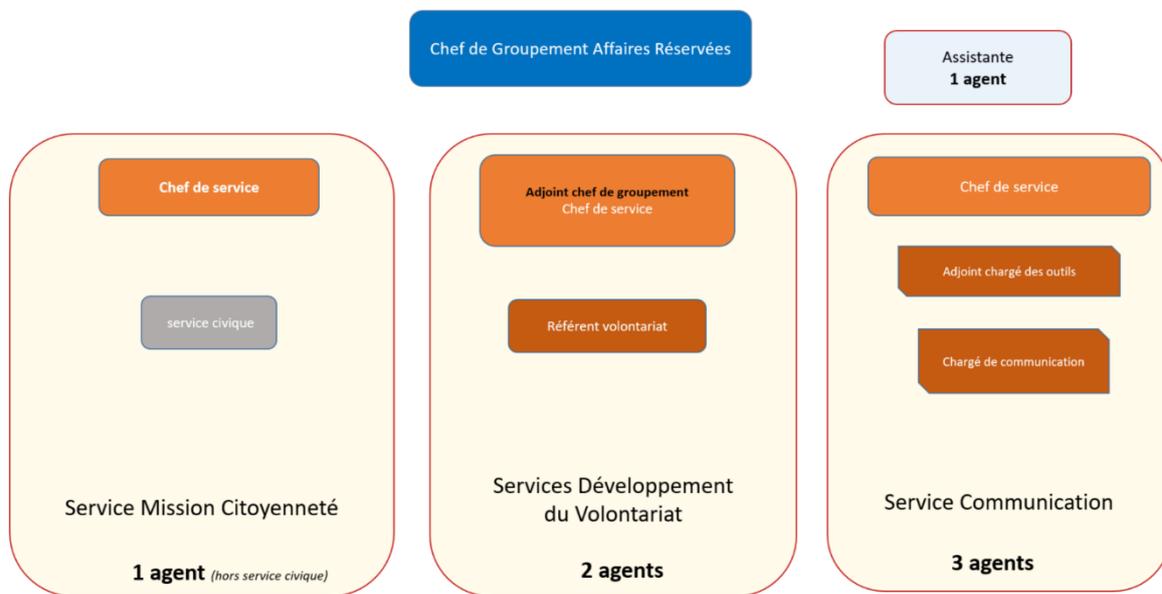
Il a été privilégié un fonctionnement en mode « réseau » avec pour objectif de mobiliser les ressources internes au sein des territoires.

Le service a tenu également à se donner les moyens d'un véritable dialogue social et de pouvoir développer une plus large communication interne et externe.

Un des enjeux de l'établissement demeure de promouvoir une véritable démarche de valorisation de l'engagement citoyen, marquant sa volonté de consolider le volontariat et être en mesure de mettre en œuvre les mesures du plan d'actions national 2019-2021.



Répartition des 8 postes budgétaires du Groupement Affaires Réservées



Répartition des 8 emplois budgétaires du Groupement Affaires Réservées

8

Groupement Affaires Réservées



ORGANISATION GÉNÉRALE DU PÔLE ANTICIPATION ET ACTION :

Le pôle Anticipation et Action intègre la politique sociétale et plus particulièrement la politique opérationnelle. Dans le cadre des procédures réglementaires et des doctrines opérationnelles, il est au cœur de la politique de modernisation et sécurisation.

Pour rappel, ses missions principales sont définies par l'article R1424-2 du CGCT.

Un recentrage du groupement Opérations :

Le groupement Opérations est le garant de la bonne conduite des opérations relevant des 3° et 4° paragraphes de l'article L1424-2 du CGCT à travers les missions réalisées par les acteurs de terrain. Il concourt à la détermination de l'organisation des moyens de secours.

Le groupement Opérations a des implications transversales plus particulièrement sur quatre axes stratégiques :

- Garantir un service public de qualité sur le territoire à coût maîtrisé,
- Préserver et optimiser la ressource humaine,
- Faire du Sdis un établissement moderne et innovant, capable de répondre aux enjeux organisationnels de demain et en évaluer sa performance,
- Adapter les équipements aux besoins.

Dans le cadre de ces axes stratégiques ciblés, le groupement Opérations doit se recentrer sur ses enjeux inhérents et assurer par une animation en mode « réseau » les missions suivantes :

- Piloter la conception, la rédaction et l'accompagnement de la doctrine opérationnelle,
- Conduire la mise en œuvre auprès des acteurs opérationnels,
- Analyser et évaluer les pratiques opérationnelles,

Une réorganisation du groupement Prévention :

Le groupement Prévention est un acteur central en termes de contrôle et de conseils dans la gestion des risques d'incendie. La prévention est une des missions obligatoires des Sdis conformément à l'article L 1424-2 du CGCT. Le Sdis est chargé de la prévention contre les risques d'incendie dans les établissements recevant du public (ERP) et dans les immeubles de grande hauteur (IGH). La prévention vise notamment à :

- Limiter les risques d'éclosion d'un incendie et sa propagation,
- Assurer l'évacuation des personnes,
- Faciliter l'intervention des secours.

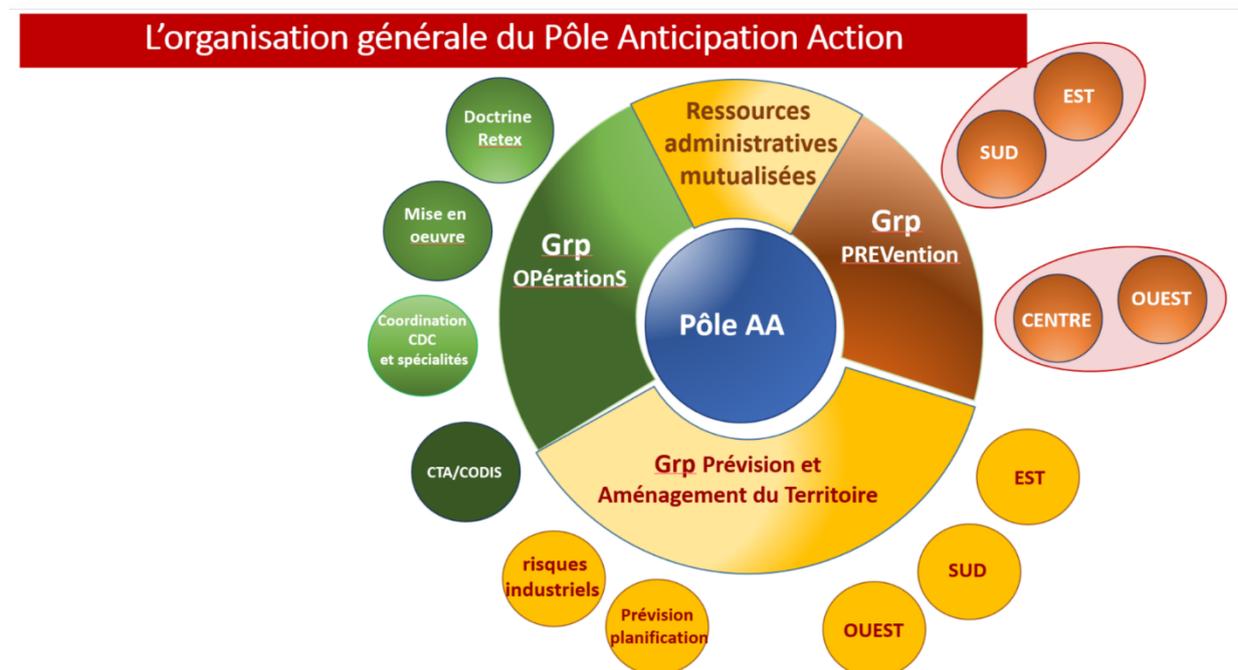
Le groupement Prévention est chargé d'évaluer le niveau de sécurité en exploitation des ERP, préside des jurys d'examen SSIAP et assure le secrétariat de la sous-commission départementale de sécurité ERP et IGH ainsi qu'une partie des commissions de sécurité d'arrondissement.

Une des évolutions significative de la réorganisation du groupement Prévention consiste à créer une antenne prévention sur le territoire EST. La détermination de sa localisation géographique au centre de secours de Dieppe est en lien à l'existence des commissions de sécurité d'arrondissement et communale et l'objectif de réduire les déplacements des préventionnistes en vue d'être conforme avec notre politique de sécurité routière et de développement durable.

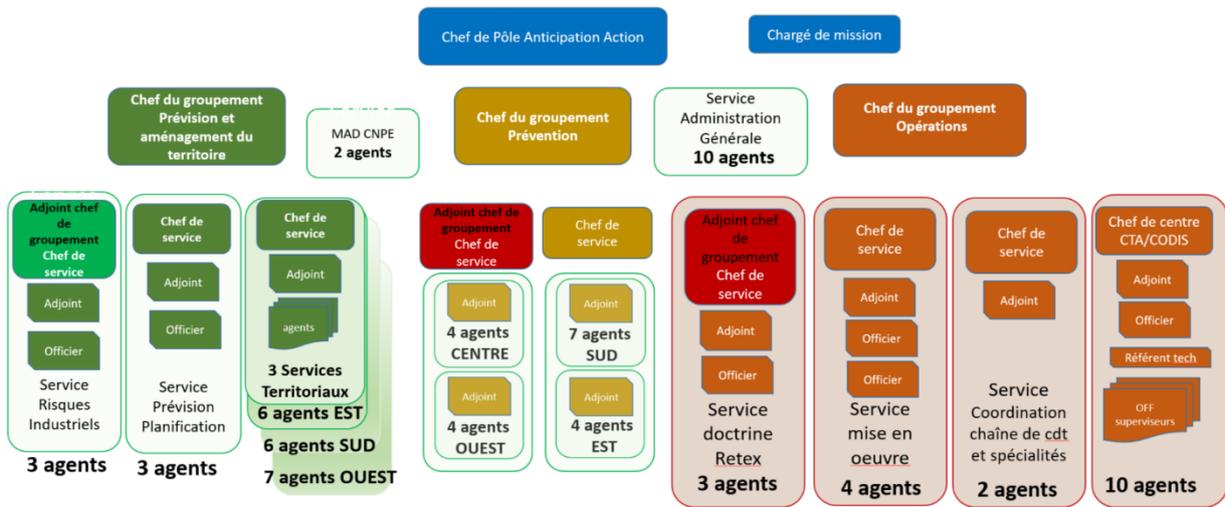
La création d'un groupement Prévision et aménagement du territoire.

Avec la parution du Règlement départemental de la défense extérieure contre l'incendie, le Sdis est désormais identifié comme un des acteurs dans l'aménagement du territoire. La création du groupement Prévision et aménagement du territoire est devenue une nécessité en vue d'assurer plus de cohérence dans la continuité des études de dossiers des zones d'habitation et industrielles, la participation à l'étude des plans locaux d'urbanisme, le rôle de conseil auprès des élus en termes de défense extérieure contre l'incendie mais aussi par la réalisation de plans de secours. Les inspecteurs de la DGSCGC, fin 2013, préconisaient au Sdis de s'orienter vers une diminution de plans en simplifiant le processus d'identification et de réalisation des établissements répertoriés (ER) en incluant les exercices et le retour d'expérience. Les plans ER ont été délaissés ces dernières années, une reprise en compte de cette activité par le groupement Prévision avec une doctrine départementale doit permettre de disposer de supports opérationnels plus fiables avec une mise à jour systématique, gage de sécurité pour l'engagement de nos personnels. Les activités du groupement Prévision et aménagement du territoire couvrent trois domaines :

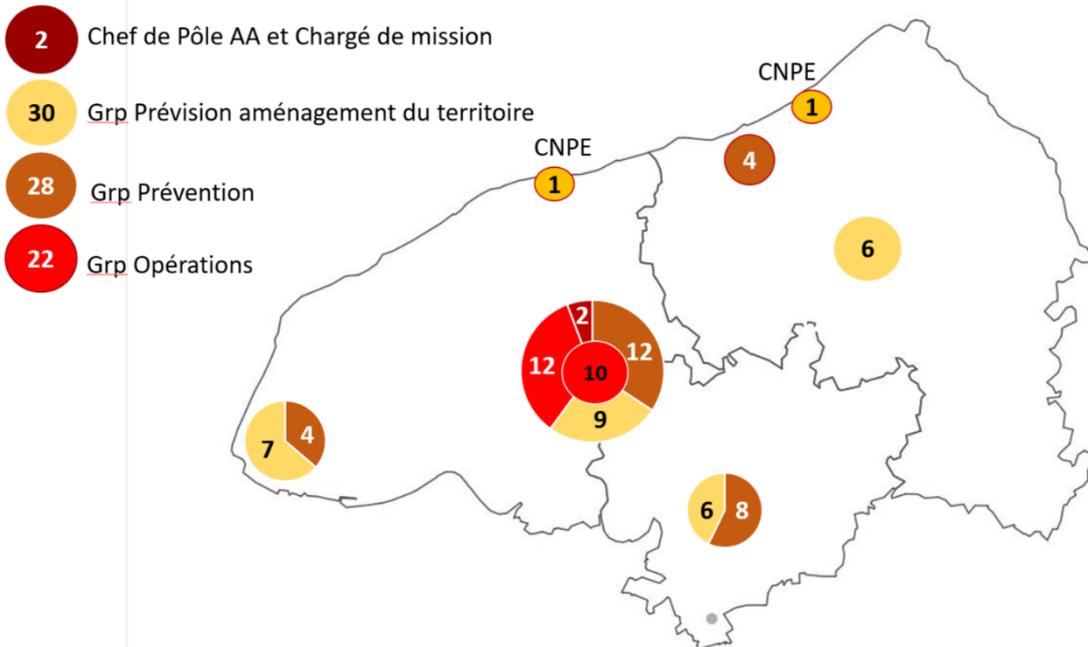
- Identifier et analyser les risques,
- Formuler des avis,
- Faciliter l'intervention des secours.



Répartition des 82 postes budgétaires du Pôle Anticipation Action



Répartition des 82 emplois budgétaires du pôle Anticipation Action

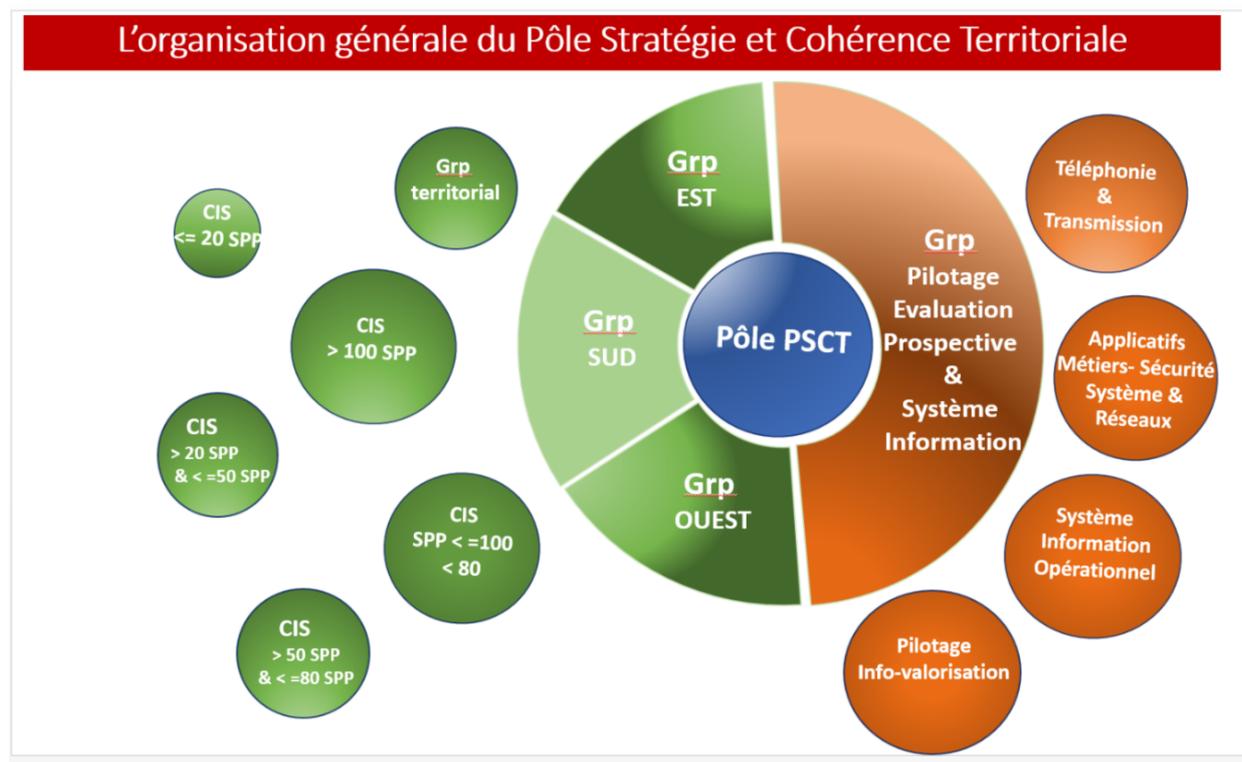


Le groupement Pilotage Évaluation Prospective et Système d'Information :

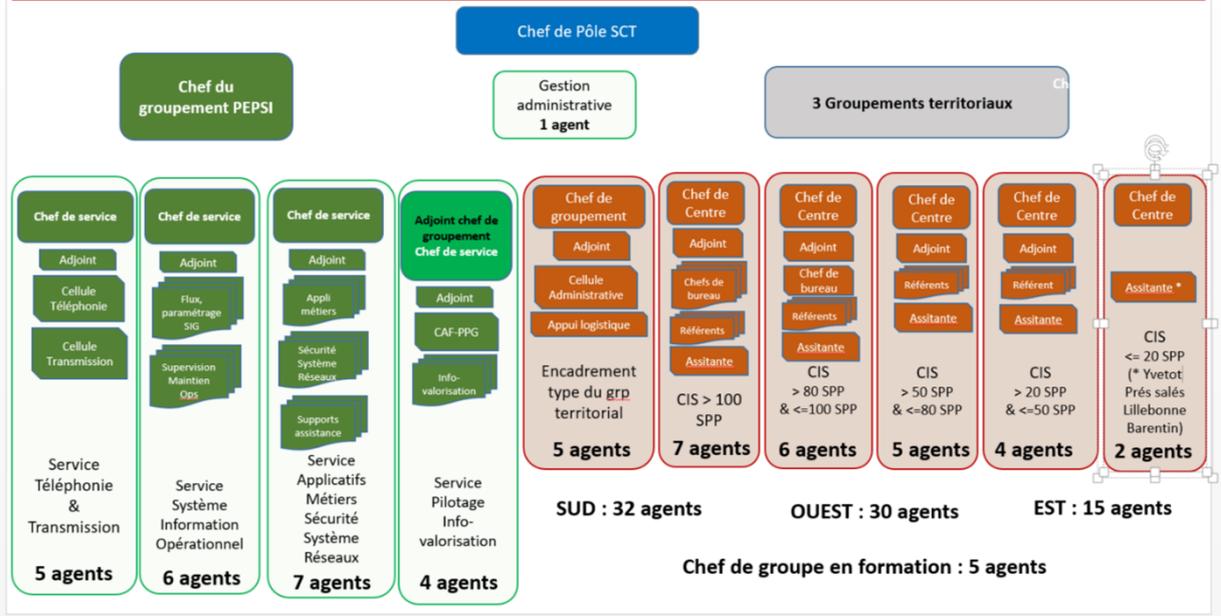
Le groupement Pilotage Évaluation Prospective et Système d'Information est dimensionné pour répondre aux quatre enjeux suivants :

- Accompagner la transformation digitale en maîtrisant les coûts,
- Sécuriser et garantir la disponibilité des technologies de l'information,
- Assurer l'expertise décisionnelle et accompagner le pilotage de la performance globale,
- Assister et répondre aux demandes des utilisateurs.

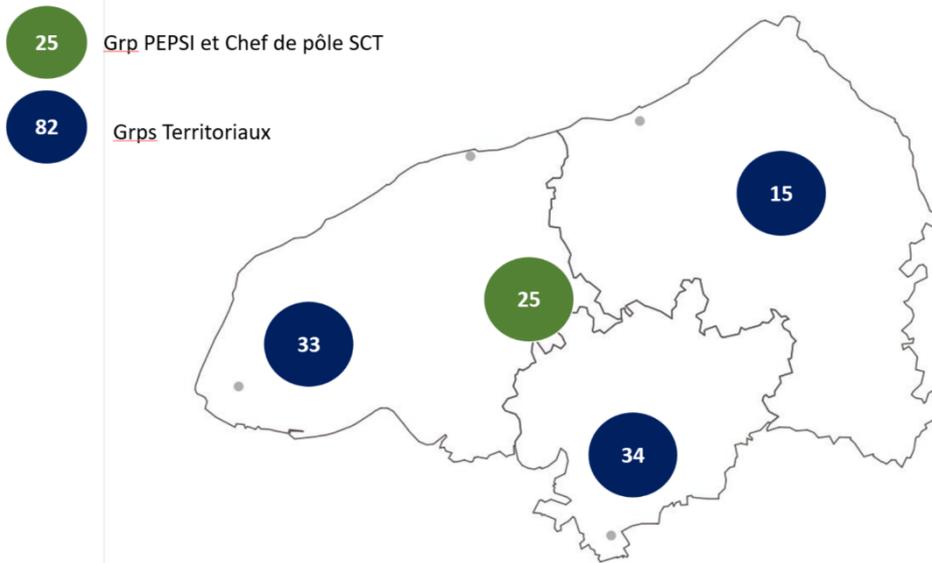
L'organisation de ce groupement avec quatre services structurés en « FrontOffice » et « BackOffice » permet de garantir, aux utilisateurs du Sdis, un système d'information unifié et décisionnel sécurisé avec une recherche constante dans la qualité de service.



Répartition des 107 postes budgétaires du Pôle Stratégie et Cohérence Territoriale



Répartition des 107 emplois budgétaires du pôle Stratégie et Cohérence Territoriale

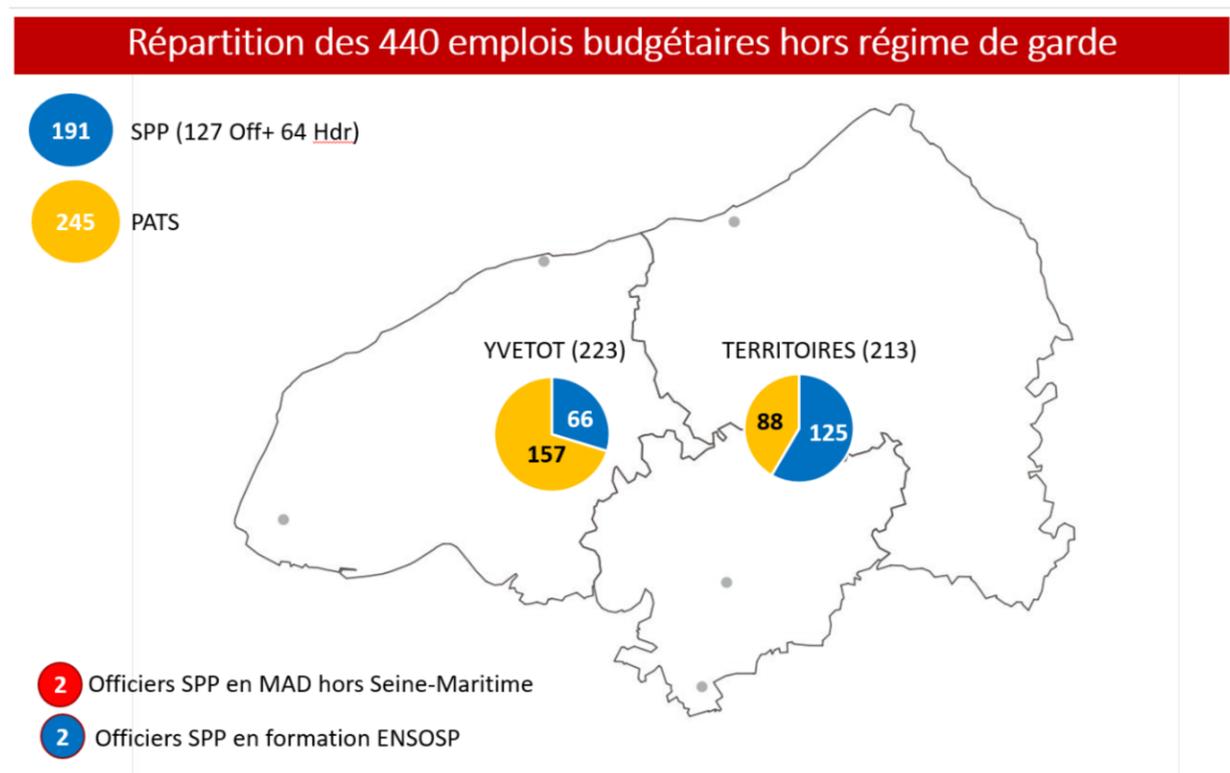


UN FONCTIONNEMENT AXÉ SUR LA COORDINATION ET LA COHÉSION :

Les réunions de l'Equipe de direction (EDIR) bimensuelles réunissant le Directeur, le Directeur adjoint et les chefs de pôle assurent la cohésion dans la décision et la cohérence nécessaire entre les enjeux de l'établissement. Les chefs de pôle sont axés sur l'anticipation, la stratégie et doivent garantir la transversalité des services et groupements de services dont ils ont la charge. Leurs objectifs consistent à apporter plus de lisibilité aux agents dans le choix des actions du service en renforçant et en donnant du sens à l'action quotidienne des agents et ainsi les valoriser pour qu'ils s'intègrent dans une vision globale.

Le Comité de direction (CODIR) réunissant le Directeur, le Directeur adjoint, les chefs de pôle et de groupements, continuera de se réunir mensuellement afin de faciliter la cohésion des niveaux opérationnels et administratifs, le partage des informations d'intérêts commun et les ajustements nécessaires sur les aspects transversaux de certains dossiers.

Les chefs de groupements ont la charge d'assurer des réunions de services régulières afin que chaque agent connaisse les ambitions et orientations de l'établissement. Tout cela doit se construire tant dans les groupements fonctionnels que perdurer et se développer à l'échelon territorial.

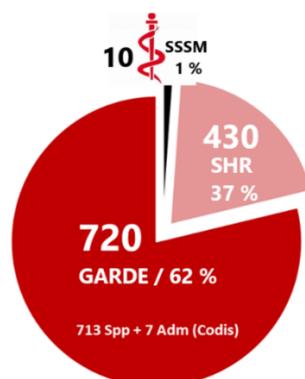


UNE IDENTIFICATION UNIQUE DES POSTES BUDGÉTAIRES :

Un identifiant unique des postes budgétaires de chaque filière au sein du Sdis a été créé par mesure de transparence et permet ainsi d'assurer ainsi une meilleure lisibilité pour les chefs de pôle, de groupements et de services. L'annexe n°2 liste l'ensemble des 447 postes budgétaires par fonction et affectation.

RÉPARTITION DES 1160 POSTES BUDGÉTAIRES DU SDIS EN CONFORMITÉ AVEC LE BP 2019 :

Répartition des postes budgétaires			Officiers	Sous-officiers	Pats	Cumul	Total	
89	PST	Chef de pôle et soutien administratif du PST	1	0	3	4	89	
		GT (Technique)	6	9	48	63		
		GI (Immobilier)	0	0	22	22		
		Totaux	7	9	73	89		
77	PCH	Chef de pôle et Soutien administratif du PCH	0	0	5	5	77	
		GRH (Ressources humaines)	2	1	26	29		
		GFS (Formation & Activités sportives)	8	18	17	43		
		Totaux	10	19	48	77		
82	PAA	Chef de pôle et Soutien administratif du PAA	2	0	0	2	82	
		GOP (Opérations)	19	0	3	22		
		GPAT (Prévision aménagement territoire)	16	7	7	30		
		GPRV (Prévention)	12	7	9	28		
		Totaux	49	14	19	82		
34	PF	Services finances, commande publique et restauration	0	0	34	34	440	
15	PJ	Services administration générale et juridique	1	0	14	15		
107	PSCT	Chef de pôle et Soutien administratif du PSCT	1	0	1	2		107
		Groupeement Ouest	16	9	8	33		
		Groupeement Sud	19	7	8	34		
		Groupeement Est	7	4	4	15		
		GPEPSI (groupeement Pilotage évaluation prospective & système d'info)	2	2	19	23		
		Totaux	45	22	40	107		
19	PSBE	PSBE (Pôle Santé- Bien-Etre)	10	0	9	19		
8	GAFR	Affaires réservées (DEVOL- CDM -DS)	2	1	5	8		
5	DIR	Direction	2	0	3	5		
2	MAD	Mise à Disposition	2	0	0	2		
2	FORM	Officiers en formation	2	0	0	2		
Postes budgétaires en SHR affectés dans les services			130	65	245	440		
Postes budgétaires en régime de garde affectés en Cis			713	0	7	720		
			908	65	252			
Postes budgétaires			1160					
Sont comptabilisés les 3 créations de postes au BP 2019 (2 Officiers Ensosp + 1 Chargé opération qp Immo)								



Il est important de constater que la rénovation de l'organisation de l'établissement a été réalisée à effectif constant en préservant les 720 postes budgétaires en régime de garde.

*
* *

Il vous est donc proposé d'arrêter les modifications d'organigrammes du Sdis de la Seine-Maritime mentionnées dans ce présent rapport avec ses trois annexes.

Il vous est également proposé de poursuivre cette rénovation de l'organisation par un travail de réflexion et d'harmonisation sur les appellations et les grades en lien avec certains critères du poste tels que la technicité, la responsabilité, l'expertise, le management et les sujétions particulières.

*
* *

Les avis suivants ont été recueillis :

- le comité technique du Sdis, lors de sa séance du 07 mars 2019 :
 - pour le collège des représentants de l'administration, un avis favorable a été émis à l'unanimité ;
 - pour le collège des représentants du personnel, un avis défavorable a été émis à l'unanimité ;

- en application de l'article 30-1 du décret 85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, le comité technique s'est de nouveau réuni le 04 avril 2019 :
 - pour le collège des représentants de l'administration, un avis favorable a été émis à l'unanimité ;
 - pour le collège des représentants du personnel, l'avis est réputé donné.

*
* *

Sur le rapport remis sur table et après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration adoptent à l'unanimité le principe général du nouvel organigramme proposé. Lors de la prochaine séance et après avis du comité technique, le Conseil d'administration délibérera sur les grades cibles et possibles des postes. Enfin, sur le second semestre 2019, les instances seront de nouveau consultées sur l'organisation territoriale.

Le président du conseil d'administration,

André GAUTIER

Annexe n°1

